

21. Et ambulavit in omni via per quam ambulaverat pater ejus, servivitque immunditiis quibus servierat pater ejus, et adoravit eas;

22. et dereliquit Dominum, Deum patrum suorum, et non ambulavit in via Domini.

23. Tetenderuntque ei insidias servi sui, et interfecerunt regem in domo sua.

24. Percussit autem populus terræ omnes qui conjuraverant contra regem Amon, et constituerunt sibi regem Josiam, filium ejus, pro eo.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

26. Sepelieruntque eum in sepulcro suo, in horto Oza; et regnavit Josias, filius ejus, pro eo.

21. Il marcha dans toutes les voies par lesquelles son père avait marché. Il révéra les mêmes abominations que son père avait révérees, et il les adora.

22. Il abandonna le Dieu de ses pères, et ne marcha point dans la voie du Seigneur.

23. Et ses serviteurs lui dressèrent des embûches et le tuèrent dans sa maison.

24. Mais le peuple frappa tous ceux qui avaient conspiré contre le roi Amon, et établit Josias, son fils, pour régner à sa place.

25. Le reste des actions d'Amon est écrit au livre des annales des rois de Juda.

26. Il fut enseveli dans son sépulchre, dans le jardin d'Oza, et Josias, son fils, régna à sa place.

CHAPITRE XXII

1. Octo annorum erat Josias cum regnare cœpisset; triginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.

2. Fecitque quod placitum erat coram Domino, et ambulavit per omnes vias David patris sui; non declinavit ad dexteram sive ad sinistram.

3. Anno autem octavo decimo regis Josia, misit rex Saphan, filium Assia, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei :

4. Vade ad Helciam, sacerdotem magnum, ut confletur pecunia quæ illata est in templum Domini, quam collegerunt janitores templi a populo,

1. Josias avait huit ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trente et un ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Idida; elle était fille de Hadaïa, de Bésécath.

2. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et marcha dans toutes les voies de David son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. La dix-huitième année de son règne, il envoya Saphan; fils d'Assia, fils de Messulam, secrétaire du temple du Seigneur, en lui disant :

4. Allez trouver le grand prêtre Helcias, afin qu'il fasse amasser l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçu du peuple;

blement d'établir une dynastie nouvelle. — *Josiam*. Hébr. : *Yô'siyahu*.

25-26. Conclusion du règne d'Amon. — *Et reliqua...* Comp. II Par. xxxiii, 21-25.

§ II. — *Règne du pieux Josias*. XXII, 1 — XXIII, 30.

Les historiens sacrés racontent longuement ce saint et heureux règne. Comp. II Par. xxxiv-xxxv. Douce oasis où ils se reposent avant d'arriver au récit de la catastrophe finale.

1^o Durée et caractère du règne de Josias. XXII, 1-2.

CHAP. XXII. — 1. Les dates principales. — Age de Josias à son avènement : *octo annorum*. Ce n'était qu'un jeune enfant. — Durée du règne : *triginta et uno...* et même un peu plus d'après

Jer. i, 2; xxv, 1, 3. — *Besecath*. Hébr. : *Bosqaf*. Près de Lachis, dans la tribu de Juda. Cf. Jos. xv, 39.

2. Caractère moral du règne. — Expressions accumulées pour dire que Josias fut l'un des meilleurs rois de Juda.

2^o Josias ordonne la restauration du temple. XXII, 3-7.

3-7. *Anno... octavo decimo*. Le roi avait donc alors vingt-six ans. Cf. vers. 1. — *Misit Saphan* : avec deux autres délégués, d'après II Par. xxxiv, 3. — *Scribam templi*. L'hébreu sépare ces deux mots : Il envoya Saphan..., le secrétaire, au temple du Seigneur. — *Quam collegerunt...* On avait donc fait une quête semblable à celle qui avait eu lieu sous Joas. Cf. II Par. xxiv, 5. — *Ad instauranda...* Les dernières grandes réparations

5. et que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. aux charpentiers, aux maçons, et à ceux qui rétablissent les brèches des murs, et aussi afin qu'on achète du bois, et qu'on tire des pierres des carrières, pour réparer le temple du Seigneur.

7. Néanmoins, qu'on ne leur fasse pas rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent; mais qu'ils en soient les maîtres, et qu'on se repose sur leur bonne foi.

8. Alors le grand prêtre Helcias dit à Saphan, le secrétaire: J'ai trouvé le livre de la loi dans le temple du Seigneur. Et il donna ce livre à Saphan, qui le lut.

9. Saphan, le secrétaire, revint ensuite trouver le roi pour lui rendre compte de ce qu'il lui avait commandé, et il lui dit: Vos serviteurs ont amassé l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné aux intendants des bâtiments du temple du Seigneur, pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan, le secrétaire, dit encore au roi: Le pontife Helcias m'a donné aussi un livre. Et il le lut devant le roi.

11. Le roi, ayant entendu ces paroles du livre de la loi du Seigneur, déchira ses vêtements,

12. et dit au grand prêtre Helcias, à

5. deturque fabris per præpositos domus Domini; qui et distribuant eam his qui operantur in templo Domini ad instauranda sartatecta templi,

6. tignariis videlicet et cæmentariis et iis qui interrupta componunt, et ut emanatur ligna et lapides de lapidiciis ad instaurandum templum Domini.

7. Verumtamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant et in fide.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan scribam: Librum legis reperi in domo Domini. Deditque Helcias volumin Saphan, qui et legit illud.

9. Venit quoque Saphan scriba ad regem, et renuntiavit ei quod præceperat, et ait: Conflaverunt servi tui pecuniam quæ reperta est in domo Domini, et dederunt ut distribueretur fabris a præfectis operum templi Domini.

10. Narravit quoque Saphan scriba regi, dicens: Librum dedit mihi Helcias, sacerdos. Quem cum legisset Saphan coram rege,

11. et audisset rex verba libri legis Domini, scidit vestimenta sua,

12. et præcepit Helciæ sacerdoti, et

datalent d'environ deux cents ans, et plusieurs princes animés d'un esprit entièrement païen, tels que Manassé et Amon, avaient opéré dans le lieu saint des transformations désastreuses. Cf. xxi, 4-5, 7, 21; xxiii, 4 et ss. — *In potestate... et...* *Nde.* Comp. xii, 15. Les noms de ces fidèles surintendants ont été conservés par l'auteur des Paralipomènes (II Par. xxxiv, 12).

2° On découvre le texte original de la loi mosaïque; frayer du-rol. XXII, 8-11.

8. La découverte d'Helcias. — *Librum legis.* Dans l'hébreu: le livre de la loi. Peut-être le Pentateuque tout entier, peut-être seulement le Deutéronome; il n'est pas possible de déterminer d'une manière certaine l'étendue de ce rouleau sacré. Le passage parallèle II Par. xxxiv, 14, ajoute un détail important: « Le livre de la loi du Seigneur par la main de Moïse. » D'où l'on a conclu que le volume découvert par Helcias n'était autre que le manuscrit autographe de Moïse lui-même (cf. Deut. xxxi, 24 et ss.), déposé dans l'arche, mais égaré ou caché sous les règnes impies de Manassé et d'Amon. On conçoit que cette découverte ait excité une vive émotion à la cour et dans la ville. Fait extrêmement simple et natu-

rel, qui a été dénaturé de la façon la plus étrange par les rationalistes; car, suivant eux, il prouverait que le Pentateuque n'existait pas encore à cette époque, et que la loi mosaïque aurait été forgée alors de toutes pièces par Helcias. Voyez F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 85 et ss.; A. Deschamps, *la Découverte de la loi et la théorie du coup d'État d'après les derniers travaux*, Paris, 1878. Nous n'avons pas à réfuter ici cette énormité; qu'il suffise de dire que « la fraude ou l'erreur auraient aussi aisément imposé une nouvelle Bible au monde chrétien au xvi^e siècle, qu'une loi nouvelle, aux Juifs sous le règne de Josias ».

9-11. Rapport de Saphan à Josias. — *Conflaverunt...* Il rend compte en premier lieu de la mission que le roi lui avait confiée (vers. 9), puis il annonce la précieuse découverte (vers. 10).

3° On consulte la prophétesse Holda, qui prédit de grands malheurs à Juda. XXII, 12-20.

12-13. Josias envoie plusieurs de ses principaux officiers auprès de la prophétesse. — Sur *Ahtcam* et *Achobor*, voyez Jer. xxvi, 22, 24; xxxvi, 12; xl, 5. — *Consulte Domnum*: par l'intermédiaire de cette sainte femme. — *De verbis vo-*

Ahicam, filio Saphan, et Achobor, filio Micha, et Saphan scribæ, et Asaïæ servo regis, dicens :

13. Ite, et consulite Dominum super me, et super populo, et super omni Juda, de verbis voluminis istius quod inventum est; magna enim ira Domini succensa est contra nos, quia non audierunt patres nostri verba libri hujus, ut facerent omne quod scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque Helcias sacerdos, et Ahicam, et Achobor, et Saphan, et Asaia, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas, custodis vestium, qui habitabat in Jerusalem in secunda; locutique sunt ad eam.

15. Et illa respondit eis: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Dicitis viro qui misit vos ad me:

16. Hæc dicit Dominus: Ecce ego adducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, omnia verba legis quæ legit rex Juda,

17. quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum; et succendetur indignatio mea in loco hoc, et non exstinguetur.

18. Regi autem Juda, qui misit vos ut consuleretis Dominum, sic dicitis; Hæc dicit Dominus, Deus Israel: Pro eo quod audisti verba voluminis;

19. et perterritum est cor tuum, et humiliatus es coram Domino, auditis sermonibus contra locum istum et habitatores ejus, quod videlicet fierent in stuporem et in maledictum; et scidisti vestimenta tua, et flevistis coram me, et ego audivi, ait Dominus;

20. idcirco colligam te ad patres tuos,

Ahicam, fils de Saphan, à Achobor, fils de Micha, à Saphan le secrétaire, et à Asaïas, officier du roi :

13. Allez, consultez le Seigneur sur moi et sur le peuple, et sur tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé; car la colère de ce Seigneur s'est embrasée contre nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles de ce livre, et n'ont pas fait ce qui nous avait été prescrit.

14. Alors le grand prêtre Helcias, Ahicam, Achobor, Saphan et Asaïas allèrent trouver Holda la prophétesse, femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas, gardien des vêtements, qui demeurait à Jérusalem dans le second quartier de la ville. Et ils lui parlèrent.

15. Holda leur répondit: Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël: Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi:

16. Voici ce que dit le Seigneur: Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants tous les maux que le roi de Juda a lus dans la loi,

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains; et mon indignation s'allumera contre ce lieu, et elle ne s'éteindra pas.

18. Quant au roi de Juda, qui vous a envoyé consulter le Seigneur, vous lui direz: Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur, après avoir appris les maux dont il menace cette ville et ses habitants, qui seront un jour l'étonnement et l'exécration de tous; et parce que vous avez déchiré vos vêtements et pleuré devant moi, j'ai écouté votre prière, dit le Seigneur.

20. C'est pourquoi je vous ferai repo-

luminis. Le roi avait dû être surtout frappé de certains passages menaçants du livre de Moïse, tels que Lev. xxvi, Deut. xxviii; et c'est au sujet de leur accomplissement qu'il désirait quelques explications. — *Non audierunt... ut facerent.* Ce dernier mot est le plus essentiel de la phrase; on connaissait le volume sacré, mais on avait négligé un grand nombre de ses prescriptions.

14. Les délégués auprès de Holda. — *Custodis vestium:* la garde-robe royale, ou le vestiaire du temple. — *In secunda.* Le second quar-

tier de Jérusalem; c.-à-d. la ville basse. Cf. Neh. xi, 9; Soph. i, 10, et l'Atl. géogr., pl. xiv.

15-17. Sinistre prédiction. — Dieu confirme ses menaces antiques (*adducam...*), et il indique le motif de ses vengeances (*quia dereliquerunt...*).

18-20. Consolation pour Josias, à cause de sa piété. — *Colligeris... in pace* (vers. 20). Et pourtant le saint roi mourut frappé sur un champ de bataille (xxiii, 29-30); mais la promesse dont il est ici l'objet ne concerne en rien ce trait spécial: elle annonce seulement qu'il ne sera pas

ser avec vos pères, et vous serez enseveli en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.

et colligeris ad sepulcrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.

CHAPITRE XXIII

1. Ils vinrent donc rapporter au roi ce que la prophétesse leur avait dit; et le roi fit assembler et venir auprès de lui tous les anciens de Juda et de Jérusalem.

2. Et il monta au temple du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda, de tous les habitants de Jérusalem, des prêtres, des prophètes et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et il lut devant eux toutes les paroles de ce livre de l'alliance, qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur.

3. Le roi se tint debout sur une estrade, et il fit alliance avec le Seigneur, afin qu'ils marchassent dans la voie du Seigneur, qu'ils observassent ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies de tout leur cœur et de toute leur âme, et qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étaient écrites dans ce livre. Et le peuple consentit à cet accord.

4. Alors le roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du second ordre, et aux portiers, de jeter hors du temple du Seigneur tous les objets qui avaient servi à Baal, au bois consacré et à tous les astres du ciel, et il les brûla hors de Jérusalem, dans la vallée du Cédron, et en emporta la cendre à Bethel.

1. Et renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui misit, et congregati sunt ad eum omnes senes Juda et Jerusalem.

2. Ascenditque rex templum Domini, et omnes viri Juda, universique qui habitabant in Jerusalem cum eo, sacerdotes et prophetæ, et omnis populus a parvo usque ad magnum; legitque cunctis audientibus omnia verba libri foederis qui inventus est in domo Domini.

3. Stetitque rex super gradum, et foedus percussit coram Domino, ut ambularent post Dominum, et custodirent præcepta ejus, et testimonia, et ceremonias, in omni corde et in tota anima, et suscitarent verba foederis hujus quæ scripta erant in libro illo; acquievitque populus pacto.

4. Et præcepit rex Helciæ pontifici, et sacerdotibus secundi ordinis, et janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa quæ facta fuerant Baal, et in luco, et universæ militiæ cæli, et combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, et tulit pulverem eorum in Bethel.

témoin de la catastrophe finale (*ut non videant...*).

5° Renouvellement de l'alliance théocratique. XXIII, 1-3.

CHAP. XXIII. — 1-2. Lecture du livre de la loi en assemblée solennelle. — *Misit...* Le roi voulait profiter de cet heureux incident pour opérer une rénovation générale dans ses États. — *Omnes senes* : les représentants de la nation. — *Omnes viri...*, *omnis populus*. Hyperboles orientales pour marquer que l'assemblée fut très nombreuse. — *Prophetæ*. Soit les prophètes proprement dits, soit les membres des écoles prophétiques. Cf. Jer. II, 8; v, 31, etc. — *Legitque...* Pratique recommandée par Moïse, Deut. xxxi, 10-13, mais tombée en désuétude dans ces temps troublés.

3. Le roi renouvelle l'alliance avec Jéhovah. — *Super gradum*. Sur une estrade. Voyez xi,

14, et l'explication. — *Foedus*. L'alliance par antonomase, conclue autrefois au Sinaï. — *Acquievit... populus* : ratifiant les engagements et les promesses du roi. Cf. xviii, 28.

6° Josias extirpe l'idolâtrie à Jérusalem. XXIII, 4-14.

4-14. Mesures énergiques, immédiates, qui démontrent combien le renouvellement de l'alliance avait été sérieux de la part du monarque. — 1° Purification du temple, vers. 4. *Sacerdotibus secundi ordinis* : probablement les chefs des vingt-quatre classes sacerdotales. *Omnia vasa* : tous les objets, quels qu'ils fussent (*hélim* de l'hébreu a une signification très étendue). *Et in luco*; hébr. : à Baal et à 'Aserah (Astarté); sur cette profanation du temple, voyez xxi, 3-5, 7. *In valle Cedron*; d'après l'hébreu : dans les champs du Cédron; c.-à-d. à l'endroit où la vallée s'élargit vers le nord-est de la ville (*Atl. géogr.*,

5. Et delevit aruspices quos posuerant reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda et in circuitu Jerusalem, et eos qui adolebant incensum Baal, et soli, et lunæ, et duodecim signis et omni militiæ cæli.

6. Et efferrit fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, et combussit eum ibi, et redegit in pulverem, et projecit super sepulcra vulgi.

7. Destruxit quoque ædificulas effeminatorum quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.

8. Congregavitque omnes sacerdotes de civitatibus Juda; et contaminavit excelsa, ubi sacrificabant sacerdotes, de Gabaa usque Bersabee; et destruxit aras portarum in introitu ostii Josue, principis civitatis, quod erat ad sinistram portæ civitatis.

9. Verumtamen non ascendebant sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem, sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.

10. Contaminavit quoque Topheth, quod est in convalle filii Ennom, ut nemo consecraret filium suum aut filiam pro ignem, Moloch.

5. Il extermina aussi les augures, qui avaient été établis par les rois de Juda pour sacrifier sur les hauts lieux, dans les villes de Juda, et autour de Jérusalem; et ceux qui offraient de l'encens à Baal, au soleil, à la lune, aux douze signes, et à toutes les étoiles du ciel.

6. Il commanda aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur l'idole du bois sacrilège, et qu'on la portât hors de Jérusalem, dans la vallée du Cédron, où, après l'avoir brûlée et réduite en cendres, il en fit jeter les cendres sur les sépulcres du peuple.

7. Il abattit aussi les petites maisons des effeminés qui étaient dans la maison du Seigneur, pour lesquels les femmes tissaient comme de petites tentes, destinées au bois sacré.

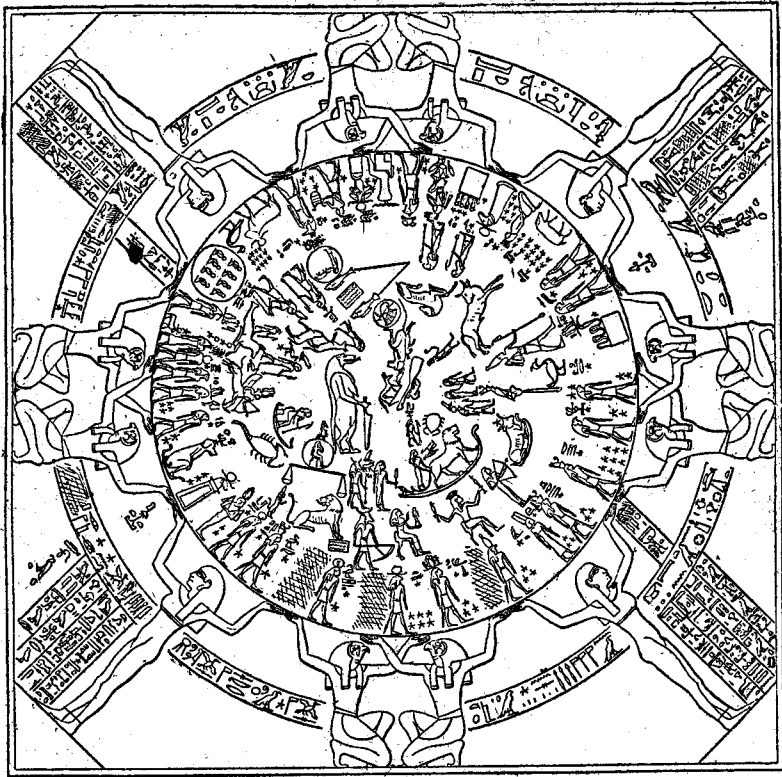
8. Et le roi assembla tous les prêtres des villes de Juda, et il profana tous les hauts lieux où les prêtres sacrifiaient, depuis Gabaa jusqu'à Bersabée, et il détruisit les autels des portes, à l'entrée de la porte de Josué, prince de la ville, laquelle était à gauche de la porte de la ville.

9. Cependant les prêtres des hauts lieux ne montèrent pas à l'autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem, mais ils mangeaient seulement les azymes au milieu de leurs frères.

10. Le roi souilla aussi le lieu de Topheth, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, afin que personne ne sacrifiat son fils ou sa fille à Moloch, en les faisant passer par le feu.

pl. xiv, xv). *Pulverem in Bethel*: jusqu'à Belûm, à 4 heures au nord de Jérusalem, et au delà des limites du royaume; pour ne pas profaner les environs de la ville sainte. — 2° On met à mort les prêtres des faux dieux, vers. 5. *Aruspices*: dans l'hébreu: les *m'mârim*, nom qui ne se rencontre qu'ici, Os. x, 5, et Soph. i, 4; il est opposé à *kohanim* du vers. 8, et désigne tous les prêtres qui n'avaient pas une origine lévitique. *Duodecim signis*: les signes du zodiaque. — 3° Destruction de l'*asérah* qu'on avait érigée dans le temple, vers. 6 (cf. xxi, 3, 7, 21). *Super sepulcra vulgi*: marque d'un suprême mépris, car les sépulcres étaient regardés comme impurs. — 4° Destruction des édifices infâmes construits dans le temple, vers. 7. Sur les *effeminati* (hébr. *q'déstim*, consacrés), voyez III Reg. xiv, 24; xv, 12. *Pro quibus mulieres...*; hébr.: où les femmes tissaient des tentes pour l'*asérah*. — 5° Abolition du culte des hauts lieux, vers. 8-9. *Congregavit sacerdotes* (hébr. *kohanim*): prêtres issus de Lévi, mais qui avaient prêté leur concours d'une manière sacrilège à un culte illégal. *Contaminavit ex-*

celsa: d'après les idées du temps, c'était le meilleur moyen pour faire perdre à ces lieux tout leur prestige. *De Gabaa... Bersabee*: c.-à.-d. du nord au sud du royaume de Juda (*Atl. géogr.*, pl. vii); avant le schisme des dix tribus, la formule en usage était: « de Dan à Bersabée. » *Aras portarum...*: autels idolâtriques dressés à l'entrée de toutes les portes de Jérusalem; on ignore quel était ce Josue dont le nom avait été donné à l'une des portes. *Verumtamen...* quelque fils de Lévi, les prêtres rappelés à Jérusalem par Josias ne furent point employés dans le temple, car leurs fonctions antérieures les avaient profanés et souillés; néanmoins le roi, ne voulant pas les laisser dans la misère, leur permit de vivre des offrandes sacrées (cf. Lev. ii, 1-11; vi, 16-18); ils furent donc traités comme ceux des lévites qui étaient légalement impurs (Lev. xxi, 21-23). — 6° Abolition du culte de Moloch, vers. 10. *Topheth*: localité située à l'extrémité méridionale de la vallée d'Ennom, près de son point de jonction avec la vallée du Cédron (*Atl. géogr.*, pl. xiv). *Ut nemo consecraret...*: voyez



Le zodiaque de Dendérah.

11. Abstulit quoque equos, quos dederant reges Juda Soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathan-Melech, eunuchi, qui erat in Pharurim; currus autem Solis combussit igni.

12. Altaria quoque quæ erant super tecta cœnaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, et altaria quæ fecerat Manasses in duobus atriis templi Domini, destruxit rex; et cucurrit inde, et dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.

13. Excelsa quoque quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis Offensionis, quæ ædificaverat Salomon, rex Israel, Astaroth, idolo Sidoniorum, et Chamos, offensioni Moab, et Melchom, abominationi filiorum Ammon, polluit rex.

14. Et contrivit statuas, et succidit lucos, replevitque loca eorum ossibus mortuorum.

15. Insuper et altare quod erat in Bethel, et excelsum quod fecerat Jéroboam, filius Nabat, qui peccare fecit Israel, et altare illud et excelsum destruxit, atque combussit, et comminuit in pulverem, succenditque etiam lucum.

16. Et conversus Josias vidit ibi sepulcra quæ erant in monte; misitque, et tulit ossa de sepulcris, et combussit ea super altare, et polluit illud, juxta verbum Domini quod locutus est vir Dei qui prædixerat verba hæc.

11. Il enleva aussi les chevaux que les rois de Juda avaient donnés au Soleil à l'entrée du temple du Seigneur, près de l'appartement de l'eunuque Nathan-Melech, qui était à Pharurim; et il brûla les chars du Soleil.

12. Le roi détruisit aussi les autels qui étaient sur le toit de la chambre d'Achaz et que les rois de Juda avaient faits, et les autels que Manassé avait bâtis dans les deux parvis du temple du Seigneur, et il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent du Cédron.

13. Le roi souilla aussi les hauts lieux qui étaient à droite de la montagne du Scandale, et que Salomon, roi d'Israël, avait bâtis à Astaroth, idole des Sidoniens, à Chamos, le scandale de Moab, et à Melchom, l'abomination des fils d'Ammon.

14. Il en brisa les statues et en abattit les bois, et il remplit ces lieux d'ossements de morts.

15. Et pour ce qui est de l'autel qui était à Béthel, et du haut lieu qu'avait bâti Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, il détruisit et cet autel et ce haut lieu; il les brûla et les réduisit en cendres, et consuma aussi par le feu le bois sacré.

16. Et Josias, s'étant retourné, vit là des sépulcres qui étaient sur la montagne, et il envoya prendre les ossements de ces sépulcres, et les brûla sur l'autel, et il le souilla, selon la parole du Seigneur qu'avait prononcée l'homme de Dieu qui avait prédit ces choses.

xvi, 3, et l'explication; c'est à Topheth que se passaient ces rites barbares. Sur Moloch, comp. III Reg. xi, 7. — 7° Destruction des chevaux et des chars du soleil, vers. 11. *Equos...*, *currus*: chevaux et chars symboliques qui figuraient la marche rapide du soleil; ils paraissent à des processions solennelles (coutume mentionnée aussi par Hérodote, I, 189, Xénophon, *Anab.*, IV, 5, 34, etc.). *Nathan-Melech* est un autre personnage inconnu. *Pharurim*, ou plutôt *Parvarim*, est un mot hébreu que l'on traduit par faubourgs. — 8° Destruction de plusieurs autres autels idolâtriques érigés dans l'enceinte du temple, vers. 12. *Super tecta* (hébr., le toit) *cœnaculi Achaz*: chambre bâtie par le prince sur le toit plat du temple; les autels qu'on y avait dressés étaient destinés au culte des astres (cf. Jer. xix, 13; Soph. I, 5). — 9° Destruction des hauts lieux situés aux alentours de Jérusalem, vers. 13-14. Au lieu de *in Jerusalem*, il faut lire: « en avant de Jérusalem; » par conséquent, à l'est. *Ad dexteram...* (au sud) *montis Offen-*

stons: aujourd'hui encore, on appelle Mont de l'Offense la partie la plus méridionale de la colline des Oliviers (*Atl. géogr.*, pl. xiv, xv); dénomination suffisamment expliquée par le contexte. *Quæ ædificaverat Salomon*: pour ses femmes étrangères, comme il est dit III Reg. xi, 7. *Idolo, offensionis, abominationis*: ce dernier mot est répété trois fois dans l'hébreu. *Replevit... ossibus...*: pour polluer ces lieux et en détruire le prestige (cf. vers. 6, et Num. xix, 16).

7° Extirpation du culte idolâtrique à Béthel et dans les villes de la Samarie. XXIII, 15-20. De Juda, le mouvement de sainte régénération passe sur le territoire de l'ancien royaume d'Israël. Les Assyriens, auxquels appartenait la Samarie, avaient alors de grands soucis du côté de l'Égypte, et ils laissèrent Josias opérer librement cette réforme purement intérieure; il était d'ailleurs leur vassal fidèle, et ils virent qu'ils n'avaient rien à craindre de lui.

15-18. L'autel sacrilège de Béthel. — *Altare... in Bethel*. Autel érigé par Jéroboam en l'honneur

17. Il dit ensuite : Quel est ce tombeau que je vois? Et les citoyens de cette ville lui dirent : C'est le sépulchre de l'homme de Dieu qui était venu de Juda, et qui avait prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit : Laissez-le, et que personne ne touche à ses ossements. Et ses os demeurèrent intacts, avec les os du prophète qui était venu de Samarie.

19. En outre, Josias détruisit tous les temples des hauts lieux qui étaient dans les villes de Samarie, que les rois d'Israël avaient bâtis pour irriter le Seigneur, et il leur fit tout ce qu'il avait fait à Béthel.

20. Et il tua tous les prêtres des hauts lieux, qui étaient là, sur les autels, et il y brûla des ossements humains. Et il retourna à Jérusalem,

21. et il commanda à tout le peuple, en disant : Célébrez la Pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, selon ce qui est écrit dans ce livre de l'alliance.

22. Car depuis les jours des juges qui jugèrent Israël, et depuis tous les jours des rois d'Israël et de Juda,

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur à Jérusalem, la dix-huitième année du roi Josias.

24. Josias extermina aussi les pythons, les devins et les figures des idoles, les impuretés et les abominations qui avaient été dans la terre de Juda et à Jérusalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étaient écrites dans le livre que le prêtre Helcias avait trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y eut pas avant lui de roi semblable, qui soit retourné comme lui au Seigneur de tout son cœur, de toute son âme, et de toute sa force, selon tout

17. Et ait : Quis est titulus ille quem video? Responderuntque ei cives urbis illius : Sepulcrum est hominis Dei qui venit de Juda, et prædixit verba hæc quæ facisti super altare Bethel.

18. Et ait : Dimittite eum, nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19. Insuper et omnia fana excelsorum quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Israel ad irritandum Dominum, abstulit Josias, et fecit eis secundum omnia opera quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos sacerdotes excelsorum qui erant ibi super altaria, et combussit ossa humana super ea. Rever-susque est Jerusalem,

21. et præcepit omni populo, dicens : Facite Phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fœderis hujus.

22. Nec enim factum est Phase tale, a diebus judicum qui judicaverunt Israel, et omnium dierum regum Israel et regum Juda,

23. sicut in octavo decimo anno regis Josiæ factum est Phase istud Domino in Jerusalem.

24. Sed et pythones, et ariolos, et figuras idolorum, et immunditias, et abominaciones quæ fuerant in terra Juda et Jerusalem, abstulit Josias, ut statueret verba legis quæ scripta sunt in libro quem invenit Helcias sacerdos, in templo Domini.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, et in tota anima sua, et in universa virtute sua, juxta omnem legem

de l'un de ses veaux d'or. Cf. III Reg. xii, 28 et ss. — *Juxta verbum Domini.* Voyez l'intéressant récit de III Reg. xiii, 1-32, où la conduite actuelle de Josias avait été prédite en tous points.

19-20. Josias anéantit de même les pratiques idolâtriques dans les autres villes de Samarie. — *Fana excelsorum* : des temples bâtis sur les hauts lieux.

8° Célébration solennelle de la Pâque. XXIII, 21-23.

21-23. *Facite Phase...* Voyez, II Par. xxxv, 1-19, une narration beaucoup plus complète, qui justifie pleinement la réflexion de l'écrivain sa-

cré : *nec... factum est Phase tale* (vers. 22).

9° Conclusion du règne de Josias. XXIII, 24-30.

24. Continuation des réformes religieuses du saint roi. — *Sed et...* Après avoir aboli le culte idolâtrique dans ses manifestations extérieures, Josias essaye d'en atteindre les formes les plus secrètes. — *Figuras idolorum.* Hébr. : les *ʿāšāṣīm*. Voyez Gen. xxxi, 19; I Reg. xix, 13, et le commentaire.

25. Éloge de la piété de Josias. — *Similis illi...* Voyez xviii, 5-6, et la note. Les mots *in omni corde...* sont un écho de Deut. vi, 5.

Moysi, neque post eum surrexit similis illi.

26. Verumtamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam, propter irritationes quibus provocaverat eum Manasses.

27. Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam a facie mea, sicut abstuli Israel; et projiciam civitatem hanc quam elegi, Jerusalem, et domum de qua dixi : Erit nomen meum ibi.

28. Reliqua autem sermonum Josiæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

29. In diebus ejus ascendit Pharaon Néchao, rex Ægypti, contra regem Assyriorum, ad flumen Euphraten; et abiit Josias rex in occursum ejus, et occisus est in Mageddo, cum vidisset eum.

30. Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo, et pertulerunt in Jerusalem, et sepelierunt eum in sepulcro suo. Tulitque populus terræ Joachaz, filium Josiæ; et unxerunt eum, et constituerunt eum regem pro patre suo.

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

ce qui est écrit dans la loi de Moïse, et il n'y en eut pas non plus après lui.

26. Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur qui s'était allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avait irrité, ne fut point apaisée alors.

27. C'est pourquoi le Seigneur dit : Je rejeterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejeté Israël, et j'abandonnerai Jérusalem, cette ville que j'ai choisie, et cette maison de laquelle j'ai dit : Mon nom sera là.

28. Le reste des actions de Josias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

29. En ce temps-là le pharaon Néchao, roi d'Égypte, marcha contre le roi des Assyriens, vers le fleuve d'Euphrate; et le roi Josias alla à sa rencontre, et lui ayant livré bataille, il fut tué à Mageddo.

30. Ses serviteurs le rapportèrent mort de Mageddo à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulcre; et le peuple prit Joachaz, fils de Josias, et il fut sacré et établi roi à la place de son père.

31. Joachaz avait vingt-trois ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère se nommait Amital, et était fille de Jérémie, de Lobna.

32. Il fit le mal devant le Seigneur et commit tous les mêmes crimes que ses pères.

26-27. Dieu décide quand même la ruine du royaume de Juda. — *Verumtamen...* Malgré tout ce qu'avait fait Josias. Il était trop tard pour sauver la nation, que les crimes de Manassé avaient plongée si avant dans le désordre, et dont la conversion n'était pas sincère. Cf. Jer. III, 10; IV, 3; V, 1-3, etc.

28-30. Mort de Josias. — *In diebus ejus ascendit...* Fait très important, cité d'une manière rapide à l'occasion de la fin tragique de Josias. — *Néchao. N'keh* du texte hébreu, Νεχώς, d'Hérodote; petit-fils d'un autre Néchao, que les inscriptions cunéiformes nomment *Ni-ku-u*; fils et successeur de Psammétique, il appartenait à la xxv^e dynastie. Ce fut un monarque entreprenant et vaillant; les monuments égyptiens et les classiques grecs fournissent de nombreux détails sur son règne. — *Abiit Josias...* Néchao n'en voulait aucunement au royaume de Juda, et son expédition avait pour objectif unique l'empire d'Assyrie. Cf. II Par. xxxv, 21. Josias voulut néanmoins lui barrer le passage. — *In Mageddo* : aujourd'hui El-Ledjôun, dans la

plaine d'Esdrélon. Voyez III Reg. iv, 12, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii, xii. Néchao avait longé le rivage de la Méditerranée sans traverser le territoire de Juda. — *Occisus*. L'historien abrège et va droit à la tragique conclusion; en réalité, Josias ne fut que grièvement blessé, et c'est à Jérusalem qu'il mourut. Cf. II Par. xxxv, 22 et ss. — *Cum vidisset eum* : l'euphémisme déjà employé plus haut, xiv, 8 (voyez la note). — *Joachaz* (hébr., *Y'ho'ahaz*). Il s'appela auparavant Selum; cf. I Par. III, 15, etc. Ce n'était pas le fils aîné de Josias (cf. vers. 36); un mouvement populaire le porta sur le trône de préférence à Joachim (*tulitque populus...*).

§ III. — Règnes de Joachaz, de Joakim et de Joachin. XXIII, 31 — XXIV, 17.

1^o Règne de Joachaz. XXIII, 31-35.

31-32. Les dates et le caractère moral du règne. — Age du prince à son avènement : *viginti trium...* Durée de son règne : seulement trois mois. — *Fecit malum*. Ce fut, comme Manassé, le plus indigne des fils. L'agonie de

33. Et le pharaon Nécho l'enchaîna à Rébla, qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point à Jérusalem. Et il imposa au pays une amende de cent talents d'argent et un talent d'or.

34. Et le pharaon Nécho établit roi Eliacim, fils de Josias, à la place de Josias son père, et changea son nom en Joakim; et il prit Joachaz, et l'emmena en Egypte, où il mourut.

35. Joakim donna au pharaon de l'argent et de l'or, après qu'il eut imposé une taxe par tête sur le pays, pour payer la contribution ordonnée par le pharaon; il tira de l'argent et de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun à proportion de son bien, pour donner cet argent au pharaon Nécho.

36. Joakim avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Zébida, et était fille de Phadaïa, de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que ses pères.

33. Vinxitque eum Pharaon Necho in Rebla, quæ est in terra Emath, et regnaret in Jerusalem; et imposuit multam terræ centum talentis argenti et talento auri.

34. Regemque constituit Pharaon Necho Eliacim, filium Josiæ, pro Josia patre ejus, vertitque nomen ejus Joakim. Porro Joachaz tulit, et duxit in Ægyptum, et mortuus est ibi.

35. Argentum autem et aurum dedit Joakim Pharaoni, cum indixisset terræ per singulos ut conferretur juxta præceptum Pharaonis; et unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum, de populo terræ, ut daret Pharaoni Necho.

36. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cepisset; et undecim annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Zebida, filia Phadaia de Ruma.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

CHAPITRE XXIV

1. Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha contre Juda au temps de Joakim, et Joakim lui fut assujéti pendant trois ans; et ensuite il se révolta contre lui.

1. In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor, rex Babylonis, et factus est ei Joakim servus tribus annis; et rursus rebellavit contra eum.

Juda commence avec lui. Ezéchiel, xix, 1-4, nous révèle sa violence, et l'historien Josèphe, *Ant.*, x, 5, 12, son immoralité.

33-35. Joachaz est destitué par Nécho et conduit en Égypte, où il meurt; il est remplacé par Joakim. — *Rebla in Emath*: actuellement Riblah, sur l'Oronte, dans une situation très forte. Nécho était allé y prendre position après la bataille de Magdedo (vers. 29), et il paraît y avoir mandé le nouveau roi, qu'il déposa et chargea de chaînes. — *Imposuit multam*: il punissait ainsi les Juifs d'avoir institué Joachaz sans son agrément. Cent talents d'argent équivalent à 850 000 fr.; un talent d'or, à 131 850 fr.: tribut supportable, à côté de celui qu'avaient imposé Théglath-Phalassar (xv, 19) et Sennachérib (xviii, 14); mais le pays était actuellement bien appauvri. — *Eliacim...* Joakim. Changement très léger quant au sens (*Etyáqim*, Dieu a institué; *Y'hoyáqim*, Jéhovah a institué), mais suffisant pour attester la suzeraineté de Nécho. — *Cum indixisset...* Joakim imposa une contribution à ses sujets, afin de payer le tribut exigé par le pharaon.

2^e Règne de Joakim. XXIII, 36 — XXIV, 7, 36-37. Les dates principales et le caractère moral du règne. — Age du roi à son avènement: *viginti quinque...*; il avait donc environ deux ans de plus que Joachaz (cf. vers. 31). Durée du règne: *undecim annis*. — *Nomen matris... Zebida*: d'où il suit que Joakim et Joachaz n'étaient que demi-frères, la mère du second s'appelant Amthal (vers. 31). — *De Ruma*: ville probablement identique à Aruma, près de Sichem. Cf. Jud. ix, 41. — *Fecit malum*. Voyez Jer. xxii, 13 et ss.; xxvi, 20 et ss.

CHAP. XXIV. — 1. Joakim devient tributaire de Nabuchodonosor, dont il essaye ensuite de secouer le joug. — *In diebus ejus*. La troisième ou la quatrième année du règne de Joakim. Cf. Jer. xxv, 1; Dan. i, 1. — *Nabuchodonosor*. En hébreu, *N'bukadné'sar*; dans les inscriptions cunéiformes, *Nabu-kudurrî-ušur*. « Un des rois les plus célèbres qui aient porté la couronne. Babylone lui doit la plus grande partie de sa gloire. On pourrait presque dire que sans lui, elle n'aurait pas eu de place dans l'histoire générale du monde... (Pendant son règne de 43 ans)